

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 SEPTEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX.

Excusés représentés:

M. PASADAS (pouvoir à Mme THIERRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), Mme BOUTEILLE (pouvoir à M. GOMEZ), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 192 - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'association cercle d'escrime de Rueil-Malmaison.

Le Maire rappelle que par délibération n°255 en date du 15 décembre 2021, le Conseil municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 58000 € à l'association Cercle d'Escrime de Rueil-Malmaison pour le financement des frais d'entraînement et de déplacement de Julien MERTINE, champion olympique et autorisé la signature d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Cercle d'Escrime de Rueil-Malmaison approuvée par délibération n°52 du 31 mars 2021.

Les deux délibérations précitées étant incomplètes concernant la destination des fonds alloués, il est nécessaire de les préciser.

Il indique que la subvention est attribuée pour soutenir les frais d'entraînements et de déplacements internationaux de Julien MERTINE pour deux saisons sportives, jusqu'aux jeux olympiques 2024.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Cercle d'Escrime de Rueil-Malmaison et d'autoriser le Maire ou l'élu délégué aux sports à signer ledit avenant.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2022 ;

La Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports entendue le 27 septembre 2022 ;

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Cercle d'Escrime de Rueil-Malmaison.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à la politique sportive et aux relations avec les clubs sportifs à signer ledit avenant et à prendre toute mesure afférente à son exécution.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 12 octobre 2022

N° identifiant : 092-219200631-20221004-lmc142867-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 12 octobre 2022